|  |  |
| --- | --- |
| **la**

|  |
| --- |
| **cgt** |

Dassault Martignas |

****

**ERREUR DE CASTING !!!**

Depuis le début de l’année, que ce soit en CCE ou en négociation centrale, la Direction Générale nous promet des embauches (environ 600 au niveau société) dans toutes les catégories et services.

Lors des 2 derniers CE, c’est, cette fois-ci, la Direction Locale qui nous promettait l’embauche des intérimaires qui étaient dans nos murs depuis le début de l’année. Pour ceux qui ne seraient pas embauchés leur mission serait quand même reconduite au retour des congés.

Alors que la Direction Locale leur avait fait caresser l’espoir d’une embauche, le couperet est tombé le dernier jour leur signifiant qu’ils n’étaient pas embauchés et ne seraient pas non plus reconduits en intérim.

La qualité déplorable du relationnel humain qui caractérise les méthodes de cette équipe préposée aux entretiens, fût qu’on ait prévenu ces intérimaires seulement **3 heures avant de quitter l’établissement**.

**Qui a pris cette décision ?**

Les décisionnaires finaux, du directeur au N plus 2 en passant par la RRH ne connaissent pas ces salariés.

Ces intérimaires ont donc été vus en entretien par des personnes qui ne tiennent pas compte des avis de ceux qui les fréquentent au quotidien (compagnons, agent de maitrise). Il est regrettable que le pouvoir décisionnel fasse fi des remarques du personnel de proximité.

Eux qui pensaient partir serein en congé, tout est à recommencer !!!

Pourtant, ces intérimaires se sont conformés aux exigences requises pour la fabrication de nos avions, se sont soumis aux règles de fonctionnement de notre établissement, ont fait preuve d’un état d’esprit positif dans le travail.

Preuve que ces salariés ne sont pas fautifs car ils ont donné entière satisfaction, leurs agents de maitrises respectifs ont donné un avis positif pour leurs embauches.

Un petit groupe de personnes est assez convaincu de sa supériorité pour juger quelqu’un en 30 mn de discussion. Des décideurs dont l’objectivité ne se situe donc pas au niveau des compétences professionnelles mais bien plus au niveau de critères plus obscurs : copinage car recommandé par une personne « bien vu » dans l’établissement.

Lors du CCE du 12 juillet, messieurs TRAPPIER, SEGALEN et PETIT nous ont parlé d’erreur de casting dans la hiérarchie. On confirme !

Ces décideurs n’ont qu’un rôle d’organisation sans avoir une connaissance technique.

Alors dans ce cas, ces personnes devraient au moins s’appuyer sur le jugement professionnel des équipes dans lesquelles les intérimaires ont fait leurs preuves.

Nous prenons cette décision comme un manque de considération pour le travail qu’ils ont réalisé et que nous avons réalisé ensemble. Les gens ne sont pas des machines interchangeables, on travaille ensemble, on se forme, on apprend à s’apprécier et à 3 h des congés on apprend quoi ? Que nos collègues sont virés.

Malheureusement, nous nous sommes encore séparés de compagnons que nous avions formé au cours de ce premier semestre afin qu’ils soient opérationnels dès leur embauche en septembre. Et demain quoi ? Il va falloir recommencer avec d’autres intérimaires ?

Cessez de nous dire que l’humain est au centre de l’entreprise quand on y permet de tels agissements. Nous vous demandons le respect, il faut arrêter de jouer avec les personnes, nous sommes des êtres humains, pas des objets !!!

Nous demandons la réintégration de nos collègues, dans leur intérêt, celui du travail et celui de l’entreprise.

Martignas, le 27/08/2018